



HAL
open science

Conclusions générales pour le colloque Immigration et Institutions

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Conclusions générales pour le colloque Immigration et Institutions. Revue drômoise, 2009, pp.173-177. halshs-01145678

HAL Id: halshs-01145678

<https://shs.hal.science/halshs-01145678>

Submitted on 25 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe Rygiel¹

« Conclusions générales pour le colloque Immigration et Institutions », *Revue drômoise*, numéro 534, décembre 2009, pp. 173-177.

mots-clés : immigration, politique, institution, intégration, Valence

Résumé : la présence des migrants sur le territoire d'un état se traduit par une multitude de contact entre ceux-ci et des institutions très diverses dont certaines ne sont pas spécifiques. Le colloque de Valence attire l'attention sur l'intérêt qu'il y a à étudier non seulement l'organisation mais aussi le fonctionnement de ces instances et les interactions qu'elles entretiennent avec les populations migrantes.

Les organisateurs du colloque de Valence, et les participants à celui-ci, nous ont offert deux journées très riches. L'auteur de ces lignes doit cependant confesser avoir été quelque peu perplexe lorsqu'il lui fallut conclure, du fait de la diversité des thèmes et des terrains évoqués. Le premier réflexe en pareil cas est souvent de recourir à l'abstraction, de revenir aux définitions et en l'occurrence, de puiser dans la tradition durkheimienne les cadres permettant d'organiser notre matière. Cela n'était cependant guère efficace ici. Les instances que nous avons étudiées sont bien toutes des acteurs collectifs pérennes, à l'activité réglée et qui toutes ont, à divers titre, à faire à des migrants, mais elles ne sont pas toutes l'expression d'une totalité, que celle-ci soit une nation, une communauté, ou un État, elles n'ont pas toutes non plus de capacités normatives ou législatives. Nous pouvions certes proposer une défi minimale mais celle-ci avait un double défaut, elle était trop extensive pour être véritablement efficace, elle englobait de plus nécessairement une vaste collection d'acteurs dont nous n'avions pu évoquer qu'une partie ; nous n'avons en effet rencontré au cours de ces deux jours ni les représentants de forces politiques, ni ceux des organisations ouvrières par exemple, et pas non plus ceux des diverses polices.

Il fallait alors procéder autrement et non pas nous demander de quoi nous avons été invités à parler, mais de quoi nous avons effectivement discuté et nous interroger sur ce que pouvait signifier les éventuelles convergences entre les chercheurs que nous avons entendu. La question était alors, que nous apporte cette rencontre et sur quelle perspective débouche-t-elle?

Il apparaissait alors que nous n'avions pas eu affaire à un type bien spécifié d'acteurs, mais que nous avons exploré une sphère sociale, ou, pour parler plus sociologiquement, des champs sociaux connexes qui étaient ceux de la régulation des migrations et de l'administration des populations migrantes. Dans ce cadre, le constat de la multiplicité et de la diversité des acteurs prend sens et constitue même un des premiers résultats de ce colloque, nous y reviendrons. De même, le constat de ce que, malgré leur diversité, les communications présentes sont nombreuses à entrer en résonance pouvait alors être compris. Nous retrouvons en effet à plusieurs reprises les mêmes acteurs ou des questions similaires, la SGI par exemple, évoquée par Dzovinar Kevonian et Janine Ponty, ou les employés des préfectures qui se penchent sur les étrangers de Valence dans l'entre-deux-guerres, comme sur les bûcherons bergamasque du Vercors. Nous retrouvons aussi à plusieurs reprises les institutions intermédiaires que sont les chambres de commerce ou les chambres d'agriculture. Nous avons en fait reconstitué des configurations d'acteurs dont nous pensons spontanément, parce que nous sommes des hommes et des femmes de notre temps, qu'ils contribuent à réguler les flux migratoire et à administrer les populations migrantes en portant une attention particulière à ce que l'on nomme aujourd'hui leur intégration. Les États d'origine et les États d'immigration, les instances supranationales, les industriels, discrètement présents dans les coulisses, s'occupent de contrôler et de régler le franchissement des frontières. L'état d'immigration, sous toutes ses figures, les acteurs associatifs, les institutions religieuses prennent en charge le devenir des migrants devenus immigrants. Notre programme ressemble la fusion de la liste des invités à une conférence intergouvernementale appelés à élaborer une nouvelle politique

1 Université Paris I Panthéon Sorbonne, Centre d'histoire sociale du XXe siècle (Paris I/Cnrs)

d'intégration, et de celle des participants à une conférence internationale appelée à débattre du contrôle des flux migratoires. Naît de ce constat l'idée qu'effectivement, aujourd'hui comme hier, les intervenants en ces matières sont très nombreux et que tous n'appartiennent pas à la sphère publique ou parapublique, ce que montre clairement Laure Teulière dans le cas du Sud-ouest français. Si donc le contrôle des flux migratoires et de l'intégration sont des affaires d'état, elles ne sont pas que l'affaire de l'État, même si celui tend à s'appropriier des fonctions nouvelles autrefois abandonnées ou déléguées au monde associatif ou aux églises. L'exemple de la SSAE, structure associative qui finit par être incorporée à l'appareil d'état, autant que celui de la mémoire des migrations, dont l'entretien est aujourd'hui confié à des institutions muséales publiques est là pour nous le rappeler.

Ramener l'histoire de ces domaines d'action à celle d'une étatisation progressive ou d'une incorporation à l'État de tous les acteurs qui ne sont pas nés en son sein donnerait cependant une pauvre idée de la richesse des débats de ces deux jours. Ceux-ci ainsi ont confirmé l'intérêt de la confrontation d'approches menées à des échelles différentes. Marie Thérèse Têtu a pu ainsi montrer que, quand bien même la norme ou le droit sont les mêmes pour tous et partout, les effets n'en sont pas localement les mêmes parce que l'universalité de la norme est localement administrée, ouvrant ainsi la possibilité de mener sans redondance cette histoire à différentes échelles.

Et puis, et c'est là aussi le rôle d'un colloque, des interrogations ont émergé, dont nous avons pu pressentir la fécondité. Nancy Green ainsi a explicitement posé la question des rôles et des stratégies des migrants. Si l'institution en effet dit le monde et le fait, celui-ci, en l'espèce les migrants, le lui rend bien; quoique pris dans un rapport très inégalitaire, ceux-ci tentent de s'approprier les dispositifs qu'ils rencontrent et des les faire servir à leurs fins propres, ce qui n'est pas sans effet en retour sur le fonctionnement de l'institution. Le constat n'est pas pas entièrement neuf, mais les conséquences en ont été peu tirées encore par les historiens, en partie d'ailleurs parce que les sources permettant de réfléchir à cela sont d'un maniement parfois difficile. Elles existent cependant, Jean-Sébastien Gauthier nous le confirme étudiant la scolarisation des enfants arméniens de Valence.

Nous tirons donc de ces journées quelques résultats solides et quelques pistes de recherche prometteuses. Il a mis aussi en évidence quelques unes de nos ignorances collectives, quelques obstacles à nos recherches aussi. Nous avons ainsi peu évoqué les effets des interactions des multiples acteurs que nous avons rencontré. Une institution c'est fait pour instituer, c'est à dire pour produire quelque chose et un musée financé par des fonds publics n'a ainsi pas pour fonction première de procurer une émotion esthétique à ses visiteurs. En termes plus savants, nous dirons qu'il y a une positivité des mécaniques de pouvoir et que nous nous sommes trouvés un peu désarmés lorsqu'il s'est agi de la définir et de la mesurer.

De même nous avons peiné à définir les formes des domaines d'action dont nous nous occupons. Nous avons étudié en effet soit un acteur singulier, nous penchant sur ses structures, ses missions et leur évolution, soit des procédures ou des événements permettant de repérer une constellation d'acteurs. Nous ne savons pas cependant toujours quelles relations entretiennent ces institutions avec d'autres institutions, ni si, par exemple, à chaque procédure administrative correspond un arrangement spécifique et assez stable d'acteurs. En d'autres termes, nous ne savons pas lorsque nous réfléchissons au traitement des migrations et des immigrés si nous avons affaire, au delà de la logique des organigrammes, déjà bien étudiée², à un champ relativement stable et réglé ou bien à des sous systèmes sociaux connexes, qui auraient par exemple pour enjeu, le logement, le séjour, l'assistance, dont il faudrait penser l'association sous la forme d'une nébuleuse dessinant des figures changeantes. Même si des travaux récents, s'intéressant à la circulation des agents entre institutions fournissent de stimulants éclairages, nous ne disposons pour le moment pas d'une réponse ferme qui permettrait un récit de synthèse.

Enfin nous avons éprouvé à quel point il était difficile de une telle histoire en nous déprenant des catégories de ses acteurs. Nous avons ici repris des catégories et des formes de perception du champ social qui sont, pour aller vite, celles qui ont cours aujourd'hui au sein de l'appareil d'état français. Il n'y a pas la matière à dénonciation ni à étonnement, cela manifeste simplement le fait que nous

2 Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique, 1914-1997*, Paris Fayard, 1997.

sommes des animaux sociaux et que nous avons incorporé les catégories des institutions qui nous forgent. Cela peut cependant nous conduire à quelques oublis ou à quelques impasses. L'administration de l'intégration, ainsi, n'est pas l'intégration et les acteurs de celle-ci ne sont pas seulement ceux que les services de l'état prennent en compte. De même nous fûmes parfois tentés de projeter dans le passé des formes de perception contemporaines dont la validité rétrospective n'est pas une évidence. Je ne prendrai ici qu'un exemple pour illustrer ce point. Les historiens s'intéressent aujourd'hui beaucoup aux systèmes anciens de régulation internationaux des flux migratoires. Il est aisé de comprendre les racines de cet intérêt, qui nourrit d'ailleurs des travaux neufs et prometteurs³, que nous avons longuement évoqués. Pour autant le poids et les fonctions de ces acteurs supraétatiques anciens n'ont rien de commun avec celui de leurs homologues contemporains, ce que d'ailleurs nous rappelle ici Dzovinir Kevonian quand elle évoque la modestie des moyens des missions Nansenn et les limites de l'action du bureau international du travail.

Il me semble également que le statut tout à fait privilégié accordé par de nombreux intervenants à la première guerre mondiale, pour beaucoup la matrice des institutions ou des phénomènes qu'ils analysaient, doit quelque chose à une histoire institutionnelle qui lui fait la part belle parce qu'elle vit effectivement la naissance de plusieurs des institutions que nous avons rencontrées. Je ne doute pas d'ailleurs qu'il s'agisse là d'un moment extrêmement important, et sans doute pas assez étudié en lui-même pour les thèmes qui nous occupent, mais il me semble que nous aurions parfois intérêt à remonter plus loin encore si nous voulions mieux saisir certaines logiques et à ne pas poser sans examen l'hypothèse qu'elle constitue en bien des domaines un radical commencement. Je vais me permettre, pour illustrer cela, de renvoyer à mes propres travaux. J'ai dirigé il y a déjà quelques temps un ouvrage⁴ dont l'un des thèmes principaux était la question des expulsions et des refoulements d'étranger. Pour comprendre les logiques à l'œuvre et les systèmes d'acteurs attachés à ces procédures je suis remonté jusqu'à la fin du XIXe siècle, et j'ai écrit que les formes de l'administration des populations étrangères en vigueur dans l'entre-deux-guerres se comprenaient en référence à l'émergence d'une démocratie représentative et à celle d'un marché national du travail salarié, ce qui d'ailleurs n'était pas une conclusion particulièrement neuve. Quelque chose cependant m'avait échappé. Je me suis aperçu récemment que, dans la région de Mulhouse en particulier, les autorités locales appliquaient, dès le premier tiers du XIXe siècle, une forme de préférence nationale dont l'inspiration était très proche de celle en vigueur nationalement durant l'entre-deux-guerres. Du coup mon histoire n'est plus celle de l'émergence d'un système d'action, mais de la nationalisation d'une pratique plus ancienne, ce qui en change quelque peu le sens.

Du colloque de Valence donc, nous sortons plus riches de connaissances, mais aussi d'interrogations nouvelles, ce qui prouve deux fois qu'il fut utile. Nous le devons à ses organisateurs, qui surent à la fois le penser, mais aussi créer, par leur cordialité et leur enthousiasme, un cadre propice à la réflexion.

3 Paul André Rosental, « Géopolitique et État-providence. Le BIT et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales Histoire, Sciences sociales*, 61e année, numéro 1, janvier-février 2006, pages 99-134.

4 Philippe Rygiel (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006, (première édition 2004).